



A l'attention de Madame Marie Josée Keller, présidente du conseil national de l'Ordre des sages-femmes, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

Madame,

Lors des dernières journées de Bichat, vous avez pris position en faveur de l'accouchement à domicile en soulignant que c'était une pratique en développement qui devait être mieux étudiée et certainement encadrée. Nous nous en réjouissons.

L'ANSFL soutient la pratique de l'accouchement à domicile depuis sa création en 1983. Son objectif était alors de regrouper les sages-femmes libérales ayant cette pratique afin de soutenir le concept d'accompagnement global et de rechercher d'autres alternatives, en particulier par l'ouverture des plateaux techniques.

Depuis, l'ANSFL s'est ouverte à l'ensemble de libérales et nous nous intéressons bien évidemment à tous les aspects de la pratique en ante, per ou postnatal, mais aussi, de façon plus large, à tout ce qui concerne la santé des femmes et des familles.

Depuis janvier 1997, l'ANSFL a mis en place auprès de ses adhérentes (avec le concours de l'AUDIPOG) un recueil des données concernant les accouchements à domicile et en plateau technique réalisés par les libérales. Ces données ont à plusieurs reprises été utilisées par des étudiants à l'occasion de différents mémoires.

L'étude de ces données, l'hétérogénéité des pratiques nous a conduit, en 2001, à rédiger une charte de l'accouchement à domicile afin d'en préciser les conditions et les actions de prévention à mettre en œuvre.

L'ANSFL reconnue société savante par la Haute Autorité de Santé depuis 1999 est régulièrement sollicitée pour participer aux diverses recommandations dont les sujets concernent la profession.

La validation de nos travaux nous amène tout naturellement à envisager de proposer à l'HAS un travail sur les recommandations concernant l'accouchement physiologique à domicile et/ou en maison de naissance et nous sommes, bien évidemment, prêtes à travailler avec le Conseil de l'Ordre dans ce sens.

Lors d'une rencontre en 2007 avec le Pr Matillon, conseiller au ministère de la santé, nous avons sollicité son soutien pour une évaluation des accouchements à domicile réellement intégrés à l'offre de soin d'un réseau de périnatalité organisé. Nous avons présenté l'expérimentation dans la région Rhône-Alpes. Nous devrions être reçues par les personnalités régionales en charge des dossiers santé pour exposer notre projet.

Soucieuses de la problématique posée par l'absence de couverture responsabilité civile des accouchements à domicile, nous nous sommes dès 2001 rapprochées de l'AIAS puis de la SHAM afin de trouver une solution. Nous avons sollicité et obtenu le soutien du Conseil National de l'Ordre. Nous avons proposé à l'ONSSF de nous rejoindre dans cette démarche. Nous poursuivons actuellement cette direction en collaboration avec l'UNSSF.

Par ailleurs, nous avons lancé en 2009 une action auprès du BCT. Le tarif proposé sous la contrainte du BCT est de 19000€ (soit l'équivalent du tarif de 60accouchements) soulignant l'impossibilité pour une sage-femme de s'assurer aux tarifs qui nous sont proposés.

Rappelons que c'est l'ANSFL qui a, bien avant toute autre organisation, sollicité l'ouverture des plateaux techniques aux libérales, participé depuis ses premiers balbutiements aux réflexions concernant les maisons de naissance et que nous faisons partie de la Commission Nationale de la Naissance.

Nous avons appris que vous réunissiez régulièrement les deux syndicats, ONSSF/UNSSF, et aviez invité « Avenir SF », afin d'élaborer des stratégies communes et vous tenir informées des problématiques particulières des libérales. C'est une initiative très constructive. Nous tenons à vous y rejoindre pour apporter toute notre réflexion sur les sujets pour lesquels nous avons une expertise.

Recevez nos confraternelles salutations.

Laurence PLATEL  
Présidente